

Postulat Pierre-André Romanens et consorts – Soutien aux communes impactées dans le cadre de l'exercice particulier 2019

Texte déposé

Beaucoup d'incertitudes planent sur la charge réelle que certaines communes devront supporter en 2019. Les facteurs de celles-ci sont nombreux : augmentation constante de la facture sociale, disparition progressive de l'écrêtage dans la péréquation intercommunale depuis 2017, mobilité de personnes morales dans le canton ou hors canton, ainsi que la réforme fiscale des entreprises. Par conséquent, les estimations actuelles sur les recettes et charges fiscales pour les communes se vérifieront au plus tôt au deuxième semestre 2020.

Le présent postulat invite le gouvernement à trouver des solutions de soutien aux communes qui présenteront une situation problématique, notamment en termes de trésorerie ou de dépassement du plafond d'endettement. Ces solutions pourraient être, par exemple, de surseoir à l'encaissement des acomptes de la facture sociale, tout ou partie, ou tout autre soutien financier adéquat. La création, par exemple, d'un fonds cantonal d'aide directe aux communes impactées serait une possibilité.

Prise en considération immédiate.

*(Signé) Pierre-André Romanens
et 34 cosignataires*

Développement

M. Pierre-André Romanens (PLR) : — Je ne veux pas venir troubler ce jour du 12 décembre 2018 — la Saint-Budget — qui s'est bien passé jusqu'ici, mais le postulat vient compléter ce qui s'est produit avec le postulat déposé au printemps dernier, qui visait à peu près les mêmes buts. Je tiens tout d'abord à déclarer mon absence d'intérêts : je n'ai plus aucun lien politique avec une commune vaudoise.

Le postulat que je présente a pour but de permettre au Conseil d'Etat d'apporter une réponse aux quelques communes qui se trouvent dans une situation très problématique, particulière et difficile. Les problèmes sont survenus en raison de la combinaison de deux facteurs : la réforme fiscale RIE III et la péréquation actuelle, plus proche de la fin de sa vie que de sa naissance. Je crois qu'il n'y aura pas grand monde pour pleurer le jour des funérailles ! Les mêmes communes connaissent aujourd'hui des difficultés, des tensions, voire des conflits à l'intérieur de leurs organes politiques, sans vraiment comprendre ce qui leur arrive. Les chiffres annoncés sont souvent contradictoires et il est très difficile de mener une commune quand les chiffres ne sont jamais vérifiés, ou seulement très rarement.

Les efforts consentis dans le budget de l'Etat pour 2019 par le biais de la motion Maurice Mischler, en particulier, pour un total de 50 millions de francs, sont certes très importants. Par contre, nous devons avoir l'honnêteté de reconnaître que, pour une poignée de communes, la cible était complètement manquée ; c'était une magnifique « pendule » cantonale.

Pour amener quelques preuves, je prendrai l'exemple d'une commune que je connais bien, une commune de La Côte comptant 6000 habitants. Cette commune va recevoir une somme importante — 3,4 millions de francs — sur les fonds dégagés suite à la motion Maurice Mischler. Mais par la magie de la péréquation, il ne restera dans les caisses de la commune qu'un quart de la somme, soit un peu plus de 800'000 francs ! On peut en discuter, mais cherchons et cherchez l'erreur. Encore mieux : pour cette même commune, le budget 2018 prévoit une rentrée de 30 millions de francs venant des personnes morales et de l'impôt sur le capital, certes assez marginal. Cette somme représente 60 % du budget de la commune. Eh bien, pour le budget 2019, on attend tout simplement 16 millions de francs de moins et cela sans aucune implication directe de la commune. En effet, les choses se passent entre

les entreprises et le canton, et la commune échappe le plus souvent à ces discussions, mais par contre, elle en assume les conséquences.

Bien sûr, il y a toujours la solution d'augmenter les impôts. Si je reprends les chiffres de tout à l'heure, 3,4 millions de francs représentent environ 4 points d'impôt pour la commune en question. On peut augmenter la valeur du point d'impôt, mais il faut aussi en examiner les conséquences. Il y a donc ici un dysfonctionnement complet. Sans compter qu'affirmer qu'il est nécessaire d'augmenter les impôts, cela revient à dire : « y a qu'à ». Mais il faut tenir compte de tous les paramètres que la situation comporte. La situation de la commune est aussi importante. Les choses ne sont pas semblables d'une commune à l'autre en fonction de nombreux éléments, dont le coût de la vie, le loyer de l'argent, etc.

Je suis très heureux d'avoir entendu les discours d'entrée en matière et de conclusion pour le budget, puisque l'on a souvent parlé de stabilité, de sérénité et de tranquillité, comme aussi du maintien de l'emploi. Alors, attention à ce qui se passe au niveau de l'économie et des emplois car ce sont des éléments compliqués par rapport au taux d'imposition. Le présent message, qui devrait venir du parlement vaudois, vise surtout à apporter la stabilité et la tranquillité au monde économique et aux entreprises. Notre conseiller d'Etat Pascal Broulis en a parlé largement tout à l'heure : la volatilité des personnes physiques et morales, dans ce canton, est une réalité. On croit que ce n'est pas grave : l'un part, l'autre arrive et cela n'a aucune importance. Une entreprise quitte les lieux, une autre entreprise s'établit ; une personne quitte une belle propriété avec une fiscalité importante et c'est une autre qui arrive : cela ne pose aucun problème. Mais ce n'est pas vrai, car cela ne se passe pas comme ça, je vous le garantis ! Je viens d'une région où nous voyons, aujourd'hui déjà, les effets amorcés par la fuite de certaines personnes ; c'est une réalité, il ne faut pas nous voiler la face.

Une échéance extraordinaire se profile : le troisième vote important, pour les Vaudoises et les Vaudois, sur la réforme fédérale, en mai 2019. Nous avons déjà donné deux « oui » et nous devons les confirmer par un troisième « oui » au mois de mai 2019. C'est très important, aussi pour les revenus qui arriveraient dans le canton de Vaud. Je vous demande donc de soutenir le postulat, qui va répondre aux incertitudes de quelques communes, leur nombre tenant sur les doigts d'une main.

La discussion est ouverte.

Mme Joséphine Byrne Garelli (PLR) : — En préambule, je précise que je ne prends pas la parole aujourd'hui en tant que présidente de l'Association de communes vaudoises (AdCV) mais en tant qu'ancienne municipale et citoyenne de Rolle.

En 2019, outre la mise en application de la RIE III vaudoise, plusieurs autres facteurs viendront grever les budgets des communes et cumuleront les pertes liées à la RIE III à hauteur de 64,7 millions de francs. Ces budgets vont subir l'augmentation de la facture sociale à hauteur de 42 millions de francs, le rattrapage de la facture sociale 2018 va s'élever à 37 millions de francs au minimum et la disparition définitive de l'écrêtage va atteindre 118 millions de francs. Par conséquent, ainsi que l'a dit M. Romanens, une petite poignée de communes auront 250 millions de francs de charges supplémentaires potentielles, en 2019. Toutes les communes ne seront pas impactées de la même manière, mais celles qui cumulent l'ensemble de ces effets seront face à une situation intenable. C'est le cas de Rolle qui représente de surcroît un déséquilibre important entre les recettes fiscales des personnes morales par rapport aux personnes physiques. Rolle va cumuler une baisse des recettes fiscales et elle ne pourra plus déduire le montant de l'écrêtage des soldes de la facture sociale et des péréquations. En fin de compte, sur des recettes fiscales d'environ 40 millions de francs, 34 millions serviront à payer la charge péréquative et la facture sociale, soit 85 % des recettes. A cela s'ajoute 11,5 millions de francs de participation intercommunale et statutaire obligatoire. La charge d'autorité personnelle atteint pour sa part 6,4 millions, ce qui aboutit à un déficit de 10 millions pour la commune de Rolle, en 2019. C'est donc un cas de rigueur de plus dans le canton de Vaud.

A ceux qui diraient qu'il faut augmenter le taux d'imposition, je rappelle que trois municipalités successives ont tenté l'exercice, mais il n'a jamais passé ; elles n'ont jamais réussi à faire accepter une augmentation du taux d'imposition. Pour leur part, les citoyens d'une ville de 6000 habitants ne comprennent pas qu'avec 40 millions de recettes fiscales et une valeur de point d'impôt parmi les plus élevées du canton, leurs autorités n'arrivent pas à assurer le financement du ménage communal. Le

postulat Pierre-André Romanens doit attirer notre attention et celle du Conseil d'Etat sur les cas qui se présentent et se présenteront encore. Il est de notre devoir de prendre des mesures particulières pour affronter ces difficultés parce qu'il n'est plus possible d'intervenir sur la péréquation horizontale, qui est en bout de course et implose aux extrémités, à l'endroit où les recettes fiscales sont modestes et où le potentiel fiscal est très élevé. La proposition de M. Romanens de créer un fonds d'aide directe aux communes en difficulté est intéressante. Ce fonds offrirait une possibilité de venir en aide aux communes qui font preuve de bonne gestion, mais qui cumulent un ou plusieurs facteurs : participation au financement de l'écrêtage, baisse des recettes fiscales subite ou importante liée au départ d'une personne physique ou d'une personne morale à fort potentiel fiscal, ou un déséquilibre important entre les recettes fiscales des personnes physiques et des personnes morales. Je vous invite donc à soutenir massivement le postulat Pierre-André Romanens afin d'offrir, l'année prochaine, une solution transitoire aux communes qui vont connaître les difficultés décrites pour la commune de Rolle, mais qui pourraient en concerner d'autres.

Mme Valérie Induni (SOC) : — Tout d'abord, je m'étonne quelque peu de la prise de parole de ma préopinante. Certes, elle dit qu'elle parle aujourd'hui en tant que citoyenne et non en tant que présidente de l'AdCV, mais tout de même ! Madame Byrne Garelli, en tant que présidente de l'AdCV, vous avez signé l'accord canton/communes qui est entré en force et, en même temps, vous signez l'objet qui nous est maintenant proposé, peut-être pas en tant que présidente de l'AdCV, d'accord, mais c'est tout de même votre même nom qui apparaît dans le présent objet. Je trouve assez particulier de constater un tel grand écart entre un accord que l'on signe et valide formellement et la demande qui arrive ensuite pour les communes qui seraient en difficulté.

J'annonce mes intérêts : je suis moi aussi municipale d'une commune, mais j'aimerais ici parler en tant que députée, cheffe du groupe socialiste. Après tout ce qui s'est fait au niveau des communes, en parlant aussi de la future péréquation qui va être mise en travaux, il n'est pas possible de présenter un objet tel que celui-ci et de demander qu'il soit directement renvoyé au Conseil d'Etat ! Au minimum, j'estime que cet objet doit faire l'objet d'une discussion en commission. Pour notre groupe, il est inimaginable que l'on ouvre tout à coup une brèche pour demander des aides supplémentaires via l'idée de création d'un Fonds cantonal pour les communes impactées. D'ailleurs, il s'agirait encore de savoir quelles sont les communes impactées ! Par conséquent, j'invite notre plénum à prendre ses responsabilités par rapport aux accords déjà trouvés et, à tout au moins, à renvoyer le postulat en commission.

M. Maurice Gay (PLR) : — J'ai entendu tout à l'heure les propos du Conseil d'Etat concernant sa fierté lors du vote du budget, mais permettez-moi de ne pas partager cette fierté. J'annonce mes intérêts : je suis municipal à Nyon, c'est-à-dire municipal d'une commune qui rencontre quelques difficultés, dont je rappelle qu'elles ne sont pas dues à une gestion communale déficiente, mais plutôt à des éléments exogènes à notre propre gestion, telles que des factures que nous recevons régulièrement et annuellement de la part de personnes extérieures à la commune.

Ce n'est donc pas avec fierté, mais plutôt avec inquiétude pour l'avenir que, dans de nombreuses communes, nous défendons nos propres budgets déficitaires. Et contrairement au canton qui peut encore investir, un certain nombre de communes sont en train de reporter ou d'annuler des investissements. Ce repli du développement des communes risque d'entraîner des conséquences pour l'avenir, aussi bien pour le tissu social, que pour le tissu culturel, mais aussi pour l'économie locale que ce canton défend, ainsi que pour nos entreprises. Contrairement au vote du budget, c'est donc avec conviction que je soutiens maintenant la proposition de mon collègue Pierre-André Romanens et que je vous demande d'en faire autant.

M. Vincent Jaques (SOC) : — Je m'exprime en mon nom personnel, même si vous savez que je suis syndic de Morges ; je ne m'exprime pas non plus au titre de membre du comité de l'Union des communes vaudoises (UCV), puisque mon point de vue est très différent. Je considère que nous ne pouvons pas ouvrir à nouveau, aujourd'hui, le débat que nous venons de clore par la votation du budget, qui réglait quand même la situation des communes et du canton par le biais des différents projets de lois et de décrets que nous venons d'examiner. Je connais aussi des difficultés financières et je sais ce que signifie de faire voter un budget déficitaire, à hauteur de 8,3 millions de francs dans ma

commune. Et pourtant, je ne me présente pas ici devant le Grand Conseil pour dire qu'il faut absolument que l'Etat prenne en charge la situation financière d'une, deux, trois, quatre ou même cinq communes de ce canton !

Il y a tout d'abord un problème temporel : la situation que nous traversons n'est ni un scoop ni une découverte et je m'étonne donc déjà que nous en discutons maintenant. Il est clair que si nous devons réfléchir à des mesures transitoires, il eût fallu le faire il y a une année, voire une année et demie. Mais je rappelle aussi que les discussions entre les représentants politiques cantonaux et communaux ont eu lieu et que nous avons eu l'occasion, à la fois de nous émouvoir de la situation et d'exprimer notre relative satisfaction. En effet, même si je dis que j'ai dû faire voter un budget déficitaire, je n'en étais pas forcément satisfait pour autant, ni de l'accord trouvé... Mais à un certain point, quelqu'un a dit aujourd'hui que « qui peut le bien peut le mieux » et je considère aussi que, lorsqu'un accord est trouvé, on s'y tient.

La situation que les communes traversent est certes difficile. Les difficultés peuvent être réglées par l'appréciation de la fiscalité et, même si nous savons que cela aussi est difficile, il n'en demeure pas moins que demander au canton d'approvisionner un fonds transitoire pour permettre à d'autres communes de s'en sortir mieux financièrement, c'est aussi demander à des communes de certaines régions de ce canton fiscalement très ponctionnées de venir à l'aide d'autres communes qui le sont un peu moins. Là, nous ne touchons pas à un problème de canton, mais à un problème de solidarité entre communes. Dans ce cas, il me paraît hautement dangereux de mettre en place un système tel que le préconise M. Romanens. A tout le moins, je recommande que la discussion puisse se poursuivre en commission.

Mme Martine Meldem (V'L) : — Comme le rappelle notre collègue Pierre-André Romanens, beaucoup d'incertitudes planent sur les charges réelles que les communes devront supporter en 2019. Les facteurs d'influence sont très nombreux et le Grand Conseil les connaît. De nombreuses interventions — interpellations, postulat, motions — de députés de tous bords ont souhaité que le canton assume l'impact du vote concernant la RIE III et le choix du Conseil d'Etat de précipiter son application.

Mal organisé, le Grand Conseil ? Ou trop timides, les députés ? Ou trop respectueuses, les nombreuses municipalités représentées dans cet hémicycle ? Faibles, les associations de communes ? Le Conseil d'Etat n'entend-il pas la cacophonie engendrée par sa surdité ? En précipitant la mise en œuvre de la RIE III, le Conseil d'Etat continue à sous-estimer les divers signaux et appels des communes. L'impôt encaissé par le canton et les communes n'est-il pas le produit du travail du même citoyen ? Le contribuable n'a qu'un seul portemonnaie ! Si les multinationales sont importantes, dans ce canton, les communes sont-elles juste des partenaires trop faciles à « tauper » ? La non-réaction ou trop faible réaction du canton pour assumer ses décisions ouvre un espace à une cacophonie fiscale qui trouble inutilement les débats, sape la confiance et coupe l'énergie utile pour préparer un avenir serein.

Nos communes doivent-elles tomber dans la misère pour que le Conseil d'Etat se sente solidaire de leurs soucis ? Le Grand Conseil va-t-il continuer à accepter le détournement d'un débat sur une juste répartition du poids financier canton/communes, considérant que chaque centime — je le répète — sort de la poche du même contribuable ? Pour ma commune, en tant que conseillère communale, je n'accepterai jamais une augmentation d'impôt pour compenser une augmentation, qui représente en l'occurrence six points d'impôt dans cette commune, résultant de l'augmentation des charges en provenance du canton. J'espère qu'en 2019, le Grand Conseil pourra faire son travail parlementaire en toute connaissance de cause. Je vous remercie donc de renvoyer le postulat à l'examen d'une commission afin d'ouvrir un vrai grand débat sur la problématique du financement des communes.

M. Pierre-André Romanens (PLR) : — Je comprends vos points de vue et je vois que ma question peut animer un grand débat. Il s'agit vraiment d'une phase transitoire : nous ne sommes pas ici pour parler de long terme. Nous avons certes déjà mis des mesures en place et je crois qu'il y a encore juste un effort à faire. Avant le budget, ce n'était pas possible et pendant le budget non plus. Je viens donc après le budget et c'est là l'unique raison du timing que j'ai choisi.

Je comprends également la demande de renvoi en commission qui ne me pose aucun problème ; nous ne sommes pas ici pour faire du forcing. Je propose donc de suivre la demande de renvoi en commission du présent postulat. Cela pourra peut-être apaiser les esprits et donner un peu plus de temps. Je ne sais si je puis maintenant demander moi-même le renvoi en commission ?

Le président : — Nous prenons acte de votre changement de position, à savoir que vous demandez le renvoi en commission.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.